

*Ville de Bellerive sur Allier*  
**DELIBERATIONS**

Délibération n° 2011- 069

Nomenclature Actes : 8.7

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2011**

**QUESTION N°22**

**Ligne à Grande Vitesse Paris Orléans Clermont Lyon (LGV – POCL)**

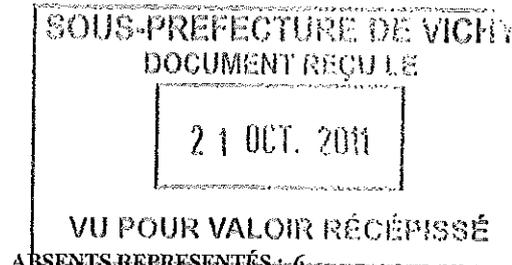
L'an deux mil onze, le 18 Octobre, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances suite à la convocation, faite par Monsieur Jean-Michel GUERRE, Maire, le 12 Octobre 2011.

MEMBRES EN EXERCICE :	29
VOTANTS :	22 (Q.01 à Q.11)
	23 (Q.12 à Q.22)
MEMBRES PRESENTS :	28 (Q.01 à Q.11)
	29 (Q.12 à Q.22)

Le Maire, Jean-Michel GUERRE

M. PETITOT, Mme BARBARIN, M. TRILLET, Mme CAUSERET,  
M. AUTISSIER, M. GACON, Mme LAFOND,

M. BOUDET, M. KNOPP, M. BRUGERE, M. PONTONNIER, M. MOULIN,  
Mme BABIAN-LHERMET, M. POSSAMAÏ (présent à partir de la Question n°12),  
Mme BOUHON, Mme BUISSON, Mme ROIG, M. DESCHAMPS,  
Mme DUBESSAY, M. SENNEPIN, M. DALMONT, M. BONJEAN



Mme LISBOA par Mme BUISSON  
Mme LEGAY par M. PONTONNIER  
Mme NOEL par M. TRILLET  
Mme PAWLOWSKI par Mme BOUHON  
Melle DUBOST par M. GUERRE  
Mme MARCHON par M. DALMONT  
ABSENT: 1  
M. POSSAMAÏ (de la question n°01 à n°11)

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mme BUISSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose :

Réseau ferré de France, en tant que maître d'ouvrage, présente aujourd'hui au débat public : une Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon, soit plus de 500 km de voies, 5 régions, 17 départements et 17 millions d'habitants concernés. Une telle infrastructure serait un nouveau vecteur de mobilité à l'échelle des territoires traversés, mais aussi à l'échelle nationale et même européenne.

C'est également un puissant levier d'aménagement du territoire, dans une optique de développement durable. Le territoire du Massif Central et plus particulièrement le département de l'Allier à beaucoup à de cette infrastructure.

Afin de faire émerger le meilleur équilibre entre des mobilités de natures différentes mais complémentaires, 4 scénarios sont proposés au débat public du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

Chaque personne intéressée pourra débattre de l'opportunité du projet, de ses hypothèses de passage et des conséquences mises en œuvre.

La rédaction d'un cahier d'acteur est réservée aux Personnes Morales, moyens d'exprimer formellement des points de vues, de présenter des avis, de fournir des informations.

# Ville de Bellerive sur Allier

## DELIBERATIONS

La Communauté d'agglomération, Vichy Val d'Allier, dans sa séance du 29 septembre 2011 s'est exprimée au travers de son cahier d'acteur, en faveur du projet de création de la Ligne Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand –Lyon. En l'état actuel le scénario « Ouest-Sud » est privilégié, sans toutefois exclure une évolution des positions au vu des données recueillies par le débat public et des résultats d'éventuelles études complémentaires.

Considérant l'intérêt économique et d'aménagement du territoire au regard de projets structurants (Domaine de la Cour, plateau d'économie sportive, zone de multi activités de Montpertuis) situés sur le territoire bellerivois, je vous invite à délibérer sur le positionnement de la Ville quant au tracé de cette future Ligne ferroviaire à Grande Vitesse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,**

Considérant qu'il est nécessaire de prendre part au débat public LGV POCL, s'inscrit dans la même démarche que Vichy Val d'Allier au travers de son cahier d'acteur et soutient le projet de tracé de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon

Se prononce pour le tracé Ouest-Sud qui, grâce à la plateforme de connexion prévue entre Vichy et Moulins, présente un grand avantage pour notre commune

Mandate le Maire pour transmettre à la C.P.D.P (Commission Particulière du Débat Public) le cahier d'acteurs de la Ville de Bellerive sur Allier.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**Fait et délibéré à BELLERIVE SUR ALLIER, le 18 Octobre 2011**

Ont signé au registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Jean-Michel GUERRE

Affiché le 20/10/2012  
Transmis à la Sous Préfecture le 20/10/2012  
Exécutoire le 20/10/2012  
Le Maire,

